

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 25 AVRIL 2012

**Délibération numéro 12 – 01 - 002**

---

**Dossier n°2 : Le budget supplémentaire 2012 et affectation du résultat 2011.**

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 mars 2012, s'est réuni le mercredi 25 avril 2012 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents sur un total de 22 administrateurs et 1 pouvoir donné).

Étaient présents :

**Mesdames Solange BERLIER – Nadia SEMACHE.**

**Messieurs Jean-François BARNIER – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – André CELLIER (Vice président) – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD (Vice président) – Alain GUILLEMANT – Alain LAURENDON – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER – Serge VRAY.**

Étaient excusés :

**Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Jean-Paul BURDIN ( pouvoir donné à Monsieur André CELLIER ) – Jean-Claude CHARVIN – Joël EPINAT – Iwan MAYET – Dominique CROZET.**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

## Exposé du rapport effectué par le Président :

Outre certains ajustements budgétaires qui apparaissent nécessaires à l'occasion de l'exécution du budget, le projet de budget pourrait permettre de répondre à 3 objectifs :

I – L'intégration du résultat 2011 et le financement des restes à réaliser.

Les dépenses 2011 ayant fait l'objet d'un engagement juridique et qui seront mandatées en 2012 s'établissent à 3 911 896,04 €, répartis de la manière suivante :

☞ Section d'investissement : 2 709 697,59 € (commandes d'engins d'intervention et d'outils pour le traitement de l'alerte notamment),

☞ Section de fonctionnement : 1 202 198,45 € (commandes de tenues et de petits matériels d'intervention déjà lancées, commandes de petits travaux d'entretien dans les casernes, réservations de stages de formation, contrats de maintenance notamment).

Pour financer ces restes à réaliser, il convient d'utiliser une partie du résultat excédentaire 2011 soit 3 911 896,04 €.

II – La limitation du recours à l'emprunt.

Lors du BP 2012, l'emprunt destiné à équilibrer la section d'investissement a été voté à hauteur de 7 230 000 €.

Le solde du résultat excédentaire 2011, après financement des restes à réaliser, s'établit à 3 370 955,53 €.

Comme les années précédentes, il est proposé d'utiliser ce solde excédentaire pour limiter le recours à l'emprunt. Au terme de toutes les opérations du budget supplémentaire, l'emprunt d'équilibre serait ramené ainsi de 7 230 000 € à 3 859 044 €.

III – Les ajustements budgétaires.

Les principaux mouvements de crédits concernent les crédits de paiements du programme immobilier votés en décembre dernier à l'occasion du BP. Il conviendrait de les actualiser pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux, ainsi que des révisions de prix des marchés publics.

L'enveloppe budgétaire 2012 consacrée au programme immobilier ne serait pas modifiée et resterait fixée à 5,060 M €.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le conseil d'administration prend la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve les mouvements de crédits mentionnés en annexe 1, 2, 3 et 4.

**Article 2 :**

L'excédent de clôture constaté au compte administratif 2011 (7 282 851,57 €) sera affecté de la manière suivante :

✓ 4 965 016,91 € en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,

✓ 1 115 636,21 € en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

✓ 1 202 198,45 € en recette de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**Article 3 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint-Etienne Ouest, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 5 950 000 € à 6 035 000 €. Les crédits de paiement 2012 s'établissent à 295 000 €.

**Article 4 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Régny, le conseil d'administration décide de porter l'autorisation de programme de 340 000 € à 354 000 €. Les crédits de paiement 2012 s'établissent à 5 222 €.

**Article 5 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Just en Chevalet, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 271 000 € à 235 922 €.

**Article 6 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Just-Saint Rambert, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 230 000 € à 430 000 €.

**Article 7 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint Maurice en Gourgois, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 120 000 € à 51 522 €.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

**Article 8 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Chavanay, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 305 000 € à 294 784 €.

**Article 9 :**

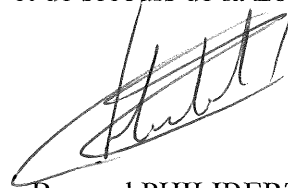
Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint-Etienne la Métare, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 250 000 € à 128 550 €.

**Article 10 :**

Dans le cadre de l'opération de construction de la caserne de Saint-Etienne le Berland, le conseil d'administration décide de porter les crédits de paiement 2012 de 250 000 € à 200 000 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

# Annexe 1 : dépenses de fonctionnement.

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	293 180 €
61	SERVICES EXTERIEURS	754 135 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	159 883 €
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	-77 882 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 882 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	90 000 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-20 000 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 202 198 €</b>

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

*Annexe 2 : recettes de fonctionnement.*

CHAPITRES	INTITULES	MONTANTS
70	PRODUITS ET SERVICE DU DOMAINE ET VENTES	0 €
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €
64	ATTENUATIONS DE CHARGES	0 €
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 202 198 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 202 198 €</b>

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

## Annexe 3 : Recettes d'investissement .

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
10	10 221	Dotation globale d'équipement (DGE)	0 €
	10 222	Fonds de compensation pour la TVA	0 €
	10 228	Autres fonds globalisés	0 €
	1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 965 017 €
13	1 331	Fonds d'aide à l'investissement des sdis	0 €
	1 313	autres subventions d'investissement	0 €
16	1 641	Emprunts	-3 370 956 €
28	28 031	frais d'études	0 €
	28 041	subventions d'équipement aux organismes publics	0 €
	2 805	concessions; brevets; licences	2 300 €
	281 312	CIS	8 000 €
	281 351	Installations, aménagements et bâtiments publics	-5 700 €
	281 531	Matériels et réseaux de transmission	2 900 €
	281 532	Réseaux d'alerte	17 800 €
	281 561	matériel mobile d'incendie et de secours	29 700 €
	281 562	Matériel d'incendie et de secours	7 600 €
	281 568	Aure matériel d'incendie et de secours	5 800 €
	281 571	Ateliers	800 €
	281 578	autre matériel et outillage technique	600 €
	28 158	autres	1 600 €
	28 183	Matériel informatique	12 900 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002

### Annexe 3 : Recettes d'investissement .

28 184	matériel de bureau et mobilier	2 000 €
28 188	Autres	3 700 €
001	Solde d'exécution reporté	1 115 636 €
021	Virement de la section de fonctionnement	-20 000 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 779 698 €</b>

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002



## Annexe 4 : dépenses d'investissement.

CHAPITRES	ARTICLES	INTITULES	MONTANTS
	001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
16	1 641	Emprunts	0 €
	16 874	Autres dettes à rembourser aux communes	0 €
	2 041	Subventions d'équipement aux communes	0 €
20	2 031	Frais d'études	
	205	Concessions, droits similaires, brevets et licences	250 587 €
	208	Autres immobilisations incorporelles	0 €
21	21 711	Terrains nus	2 000 €
	2 115	Terrains bâtis	0 €
	21 312	centres d'incendie et de secours	0 €
	21 351	Installations, aménagements bâtiments publics	141 177 €
	21 531	Réseaux de transmissions	155 402 €
	21 532	Réseaux d'alerte	646 875 €
	21 561	Matériels roulants d'incendie et de secours	781 701 €
	21 562	Matériels d'incendie et de secours	192 424 €
	21 568	Autres matériels d'incendie et de secours	86 243 €
	21 571	ateliers	15 630 €
	21 578	autre matériel et outillage technique	53 687 €
	2 158	Autres	4 317 €
	2 183	Matériels informatiques	205 484 €
	2 184	Matériels de bureau et mobilier	70 262 €
	2 188	Autres immobilisations incorporelles	154 403 €
23	231 312	Immobilisations corporelles en cours - constructions	19 506 €
27	275	Dépôts et cautionnement versés	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>2 779 698 €</b>

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-002